

Liberté Égalité Fraternité



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 18/09/2020

COVID-19 - ISOLEMENT DES CONTACTS A RISQUES

Réduction de la quatorzaine à sept jours

Le Premier ministre Jean Castex a annoncé, vendredi 11 septembre, que la durée d'isolement pour les cas contacts à risque au Covid-19 est ramenée à 7 jours, contre 14 jusqu'à présent. Selon le Conseil scientifique, après 7 jours d'isolement, le risque résiduel de contamination peut en effet être parfaitement maîtrisé par le port rigoureux du masque, ainsi que par le suivi scrupuleux des mesures d'hygiène et de la distanciation physique. D'un point de vue opérationnel, la mesure d'isolement se poursuit jusqu'au résultat du test PCR, qui doit être réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé. Elle ne prend fin qu'en cas de résultat de test négatif et en l'absence de symptômes évocateurs du Covid-19.

Fonctionnement de l'isolement pour les contacts à risque

J'ai été informé par l'Assurance maladie que j'ai été en contact rapproché avec un cas de COVID-19.

- Je m'isole pendant 7 jours à partir de la date du dernier contact avec le cas confirmé.
- Je suis en télétravail ou je bénéficie d'un arrêt de travail délivré par l'Assurance Maladie ou mon médecin traitant.
- Je prends immédiatement rendez-vous pour réaliser un test au 7^e jour. Je suis cas contact : je suis prioritaire.
- Dans l'attente du résultat, qui intervient sous 24h, je reste en isolement.

Le résultat du test est positif?

- Je poursuis l'isolement pour une durée de 7 jours supplémentaires à partir de la date du prélèvement du test.
- Les personnes partageant mon logement deviennent cas contact : elles doivent se faire tester à J+7.

Le résultat est négatif?

- Ma période d'isolement est terminée.
- Pendant la semaine qui suit la levée de l'isolement, le port rigoureux du masque, le lavage régulier des mains et le respect scrupuleux de la distanciation physique est nécessaire. J'évite tout contact avec des personnes vulnérables.

Contact presse Direction de cabinet Département communication

Tél: 02 22 06 72 64 Mél: ars-bretagne-communication@ars.sante.fr www.bretagne.ars.sante.fr





Je développe des symptômes au cours de ces 7 jours d'isolement ?

- Je consulte ou téléconsulte mon médecin traitant.
- Je prends rendez-vous pour faire le test immédiatement. J'ai une prescription : je suis prioritaire.
- Je continue mon isolement en attendant le résultat du test, même après 7 jours.
- Je reste en télétravail ou bénéficie d'une prolongation de mon arrêt de travail prescrite par l'Assurance Maladie ou mon médecin.

Le résultat est positif ?

• Je poursuis l'isolement pour une durée de 7 jours supplémentaires à partir de la date de début des symptômes.

Le résultat est négatif?

- Je continue l'isolement jusqu'à la date prévue initialement.
- Pendant la semaine qui suit la levée de l'isolement, le port rigoureux du masque grand public, le suivi scrupuleux des mesures d'hygiène (lavage régulier des mains) et de distanciation physique sont nécessaires. J'évite tout contact avec des personnes vulnérables.

Les patients diagnostiqués positifs au Covid-19 et les "personnes contact" en isolement à domicile bénéficient de suivis réguliers :

- un suivi sanitaire réalisé par les professionnels de ville (médecin traitant, autre médecin de ville). Selon la situation spécifique du patient, plusieurs modalités de prise en charge peuvent être envisagées par les professionnels de ville : téléconsultations régulières, suivi renforcé à domicile par des infirmiers, hospitalisation à domicile...;
- un suivi de l'isolement. Le patient est contacté par les services de l'Agence régionale de santé pour s'assurer du respect des consignes d'isolement et de la bonne application des mesures associées. Le cas échéant, le patient peut signaler un besoin d'accompagnement spécifique (social, logistique, psychologique). Il est alors dirigé vers la cellule territoriale d'appui à l'isolement pilotée par la préfecture de son département.

L'isolement est le meilleur moyen pour éviter de contaminer d'autres personnes. Il permet notamment de protéger les personnes les plus fragiles et de briser les chaînes de contamination.